



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 19.06.2019

Numéro de publication: SR01-0000001057

Canton: VS

Entité de publication:

Roux & Associés SA, Rue des Remparts 10, 1950 Sion 2

Sur mandat de:

Alpine Homes SA

Espace des Remparts 10

1950 Sion

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Alpine Homes Intl SA avec Alpine Homes SA

3. Publication

Organisation transférante:

Alpine Homes Intl SA
CHE-114.084.736
Espace des Remparts 10
1950 Sion 2

Organisation reprenante:

Alpine Homes SA
CHE-114.542.851
Espace des Remparts 10
1950 Sion 2

Publication de la fusion dans la FOSC: 28.05.2019

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

28.08.2019 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Alpine Homes SA
Espace des Remparts 10
1950 Sion